

ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE GEORGES POMPIDOU 2026 / 2027

L'association sportive est encadrée par les enseignants d'EPS et permet à tous les élèves qui le désirent, de pratiquer une ou plusieurs activités sportives et/ou artistiques durant toute l'année scolaire, en complément des heures d'EPS. L'AS pourra participer à des rencontres organisées par l'UNSS.

Les activités proposées avec les créneaux d'entrainements et lieux correspondants sont les suivantes :

PLANNING DES ACTIVITES PROPOSEES

(Les élèves s'inscriront dans la ou les activité(s) qu'ils choisissent auprès du professeur responsable).

HANDBALL (Loisir ou compétition) Lundi 16h30-18h + rencontres quelques mercredis après-midi X. POTET	BADMINTON (Loisir et Compétition) Jeudi 16h30-18h + Rencontres certains mercredis après-midi M. MARTINET	TENNIS DE TABLE (Loisir) Jeudi 16h30-18h M. MARTINET	BOXE FRANCAISE/ ANGLAISE (loisir, garçons et filles) Mardi 16h30-17h45 M. DANDA	FITNESS/ GYM (Loisir) jeudi 12h15- 13h15 M. DANDA
SKI DE FOND avec les élèves de l'ULIS 3 ou 4 mercredis après-midi de JANVIER à confirmer ? X. POTET <i>Attention, participation demandée pour la location du matériel si nécessaire</i>	Activités <u>ponctuelles</u> sports de pleine nature Si possible 1 mercredi après-midi par mois jusqu'à fin janvier au moins, avec certains mercredis sur la journée Découverte de plusieurs activités de plein air : Raid multi-activités, VTT, course d'orientation, ski de fond, ski alpin, disc-golf... X. POTET			CROSS (Compétition) 1 ou 2 Mercredi(s) en novembre / décembre TOUS LES PROFS.

➤ La cotisation est de 30 € pour l'année, quelques soient les activités pratiquées. Un supplément de cotisation peut être demandé exceptionnellement pour certaines sorties exceptionnelles (facultatives).

Rmq : Pour la boxe, le protège dent est obligatoire.

➤ Pour inscrire votre enfant à l'AS :

- Vous complétez le **formulaire** au verso.
- Votre enfant ramène le document dument complété accompagné de la **cotisation** en chèque (à l'ordre de l'AS du collège Georges Pompidou), espèce, ou en utilisant la **carte TATTOO isère** pour régler tout ou partie de la cotisation (montant à préciser).
- L'ensemble est à ramener à son enseignant d'EPS ou à l'enseignant responsable de l'activité. - L'enseignant d'EPS saisie les informations sur <https://opuss.unss.org/> et procède à l'inscription de l'élève.

REGLEMENT / CONTRAT D'ENGAGEMENT

Article 1 : Cotisation/Assurance - Les cotisations sont payées à l'année, lors de l'inscription. L'AS offre la possibilité de payer l'ensemble ou une partie de la cotisation avec la carte TATTOO Isère. La cotisation vaut pour la pratique d'une ou de plusieurs activités, au choix de l'élève et de ses parents. La cotisation permet à chaque élève d'être affilié à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), afin de pratiquer en étant assuré, et de participer aux compétitions organisées par l'UNSS. L'AS essaiera de prendre également en charge la plupart des frais de transport pour les sorties du mercredi (compétitives ou non), dans la mesure du possible. Le contrat d'assurance collectif de l'association sportive du collège est souscrit à la MAIF, et est inclus dans la cotisation (voir au verso).

Article 2 : L'élève s'engage... L'élève inscrit à l'AS s'engage à adopter une attitude responsable et citoyenne. Chacun encourage l'entraide et le fair-play dans le groupe. L'élève s'engage à respecter **en toutes circonstances** les consignes données par l'équipe d'encadrement de l'AS (**sur le plan de la sécurité, du respect des horaires, de la gestion des groupes, du respect du matériel, des rendez-vous fixés, des modalités de fonctionnement...**). L'association sportive étant une pratique volontaire donc non obligatoire, il semble inconcevable de rencontrer des problèmes de discipline.

Par conséquent, **tout manquement peut entraîner la suspension temporaire ou définitive de l'élève de la section, même si la cotisation est déjà encaissée.**

Article 3 : Compétitions/Rencontres et déplacements - Pour chaque déplacement en compétition, les horaires sont précisés par l'enseignant de l'activité. Il est responsable de votre enfant pendant ces dits horaires. Les départs et arrivées se font devant le collège sauf mention contraire. La communication des horaires et autres informations se fait sur le panneau de l'AS (en détente 1), par mail (souvent), et/ou oralement. **Une autorisation parentale est à signer pour toute sortie.**

Article 4 : Inaptitude EPS et AS : Si un élève est reconnu inapte à la pratique de l'EPS, il en est de même pour sa pratique au sein l'association sportive. Il peut en revanche aider, arbitrer, juger ou être jeune reporter.

AUTORISATION PARENTALE

NOM de l'élève	PRENOM de l'élève	Classe	Date de naissance

Je soussigné(e), Madame, Monsieur (mère, père, tuteur)

adresse :

Tél :/..... Mail:@.....

Autorise mon enfant à s'inscrire à l' Association Sportive du collège de Claix et à participer aux activités ci-dessous (plusieurs activités possible) :

Choix numéro 1	Choix numéro 2	Choix numéro 3	Choix numéro 4

- Mention Droit à l'image

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (c) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

Lu et approuvé oui ☐ non ☐

- Mention RGPD

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et notamment pour s'assurer du respect des conditions d'accès et de participation à ces compétitions, nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'UNSS présente, à cet égard, un intérêt légitime pour le traitement de telles données. L'adhésion à l'UNSS vaut donc autorisation pour cette dernière de collecter, d'enregistrer, de trier, de lister, de stocker les données nécessaires, y compris celles qui sont publiées ou communiquées par des tiers et qui permettent d'identifier les élèves n'étant pas autorisés, en application des articles 15 à 18 du règlement fédéral sportif et artistique de l'UNSS, à participer aux rencontres organisées dans les catégories Etablissement, Excellence et/ou Sport Partagé, notamment ceux inscrits au titre de l'année scolaire en cours :

- Sur les listes de sportifs (haut niveau, espoirs et collectifs nationaux) arrêtées par le ministre chargé des sports.
- Sur les listes des pôles fédéraux des parcours de performance fédéraux (PPF) établies par les fédérations sportives concernées.
- En sport-études dans l'activité sportive ou artistique concernée.

Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié et conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement des données personnelles qui le concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements, par e-mail à l'adresse dpo@unss.org. Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, via l'URL <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou par courrier postal à l'adresse suivante :

3 place de Fontenoy TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUS.

Lu et pris connaissance ☐

- Mention Assurances

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération et du règlement fédéral sportif et artistique (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel. Possibilité de souscrire à une garantie corporelle renforcée "I.A sport +" de la MAIF pour un complément de 14,15€.

Lu et pris connaissance ☐

Fait à, le

Signature et engagement **de l'élève**,
après lecture et accord,

Signature et engagement **des parents**,
après lecture et accord, **Signature**

Réservé aux professeurs	Payé à	Chèque 30 €	Espèces 30 €	Carte TATTOO + chèque	Carte TATTOO + espèces
		N°chq :		Carte : / n°chq :	Carte : / espèce :

